

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, M. JAUD de LA JOUSSELINIÈRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. MOINET, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. RENAUD à Mme QUERAL, M. ROUX à Mme GIROTTI

### Etaient excusées:

Mme BUETAS, Mme HAMMERER, Mme ORLOWSKI

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ODIN Sophie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 24  
Conseillers votants : 26

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**21 – AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS DE M BEDIN - AGRÉMENT DU CONCESSIONNAIRE QUANT AU PROJET DE LOCATION-GÉRANCE DE L'ACTIVITÉ DE RESTAURATION - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER**

### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de la « réouverture des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public, situées dans la Citadelle, à des occupants privés afin de promouvoir l'attrait touristique et culturel du site.

Par une délibération du 6 novembre 2018, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels avec la SARL LE BASTION pour l'occupation des casemements situés au 3 avenue du 144° RI et 1-3 rue du Bastion Saint Romain. La convention a été signée le 4 décembre 2018.

Par une délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°1 à la convention pour autoriser la modification du nom du bénéficiaire. M. Jean BEDIN, gérant de la SARL LE BASTION, avait souhaité dissoudre la SARL LE BASTION et exploiter les casemements en son nom propre.

Par une délibération du 23 mars 2021, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°2 à la convention pour autoriser la modification du nom du bénéficiaire. M. Jean BEDIN étant décédé, son fils, M. Jérémy GUILLOT, avait souhaité conserver les droits inhérents à la convention d'occupation et ainsi poursuivre son exécution par le biais de la SARL LE BASTION.

Par une délibération du 22 mars 2022, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°3 à la convention. M. Jeremy BEDIN GRAVELAT avait souhaité dissoudre la SARL LE BASTION pour exploiter les casemements en son nom propre: BEDIN GRAVELAT.

Par délibération du 26 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant n°4 à la convention afin d'accorder un délai supplémentaire de 12 mois pour déposer la déclaration d'ouverture de chantier.

Par courrier du 04 mars 2026, M. Jeremy BEDIN GRAVELAT demande l'agrément pour la location-gérance de l'activité de restauration à la société SAS CITADELLE & CO pour donner suite à la résiliation du contrat de location-gérance avec la SARL MONNERY DARDILLAC.

Il est donc nécessaire de passer un avenant n° 5 pour acter cette modification. L'activité précisée dans la convention signée le 4 décembre 2018 reste la même.

Conformément à l'article 3.3 de la convention, le bénéficiaire de ladite convention est tenu de solliciter l'agrément exprès de la commune pour les actes de sous-traitance pour l'exercice de l'activité autorisée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention d'occupation signée le 4 décembre 2018.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le secrétaire de séance  
Madame Sophie ODIN



A blue ink signature of Madame Sophie ODIN is written over a red circular official stamp of the Mairie de Blaye (33290 Gironde).

Maire  
Monsieur Eric JAPIOT



A blue ink signature of Monsieur Eric JAPIOT is written over a red circular official stamp of the Mairie de Blaye (33290 Gironde).

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 20/04/26  
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-  
20260416-77222-DE-1-1